

Ensemble, respectons les gestes barrières



ACTUALITÉS
INFOS # COVID-19

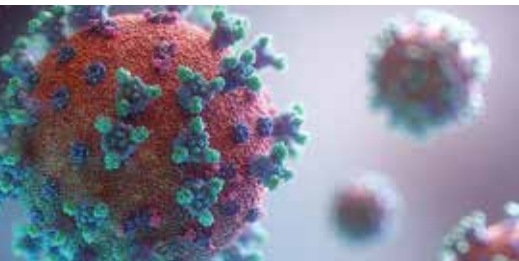
Page 4

DOSSIER
Les 10 ans du label Unesco

Page 7

CITOYENNETÉ
Le temps des habitants

Page 14



ARRÊT SUR IMAGES [SEPTEMBRE - OCTOBRE 2020]



Animation "Imagine ton jardin",
Journées européennes du patrimoine

Salon du tatouage, Halle au blé



Exposition "Regard photographique sur la
Covid-19", Halle au blé



Accrochage de l'opération "La Grande lessive",
gymnase Poisson à Courteille.

Hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie,
victime d'un attentat terroriste



Festival Poésie & davantage,
Halle aux toiles



Jeu d'enquête "Mission patrimoine",
Journées européennes du patrimoine



Salon Habitat, parc des expositions Anova



Seulement quatre mois après l'installation de la nouvelle équipe municipale, nous sommes maintenant au cœur d'une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19. À peine relevés du premier confinement, il nous faut à nouveau se plier à cet exercice éprouvant pour la collectivité, tant sur les plans social qu'économique, psychologique et sanitaire. De près ou de loin, nous sommes tous affectés, mais c'est aux publics les plus fragiles et isolés que je pense d'abord.

Dans cette optique j'ai décidé de constituer, dès l'annonce du reconfinement le 28 octobre, une cellule de crise. Celle-ci œuvre pour apporter, dans le cadre de notre champ d'action, des réponses à chacun et le soutien nécessaire aux plus démunis. Il est de notre responsabilité de jouer pleinement notre rôle dans une période si incertaine.

Un autre sujet me tient à cœur, c'est celui de la continuité du service public. Dans cette crise sans précédent, nos équipes restent et resteront pleinement mobilisées, grâce à des ajustements et à des adaptations de notre organisation. La période que nous traversons exige une implication sans faille pour offrir au public le meilleur niveau de service possible.

Avec ce nouveau confinement, et le respect scrupuleux des mesures sanitaires, nous restons dans l'espoir de vivre une fin d'année apaisée et festive malgré tout. Beaucoup d'animations prévues pour ces fêtes sont malheureusement en suspens, mais nous espérons qu'une amélioration rapide de la situation sanitaire permettra de réactiver les célébrations en cœur de ville.

La gestion de cette situation inédite ne doit pas remettre en question la mise en œuvre du projet municipal. La tranquillité publique et la sécurité, l'attractivité du centre-ville, l'offre touristique ou encore la transition énergétique restent et resteront au cœur de nos préoccupations pour les mois à venir. Face à l'épidémie de Covid-19, tout comme à l'avenir de notre ville, l'effort ne pourra qu'être collectif et solidaire. J'espère que nous pourrons rapidement échanger à nouveau sur tous ces sujets sur le terrain.

Restons optimistes et gardons espoir que chacun puisse célébrer des fêtes de fin d'année dans les meilleures conditions.

Joaquim PUEYO

Maire d'Alençon

Président de la Communauté Urbaine d'Alençon

SOMMAIRE

4 | ACTUALITÉS

7 | DOSSIER

Savoir-faire de la dentelle au point
d'Alençon : les 10 ans du label Unesco

12 | SOLIDARITÉ

13 | TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

14 | CITOYENNETÉ

19 | COLLECTIVITÉ

24 | DÉVELOPPEMENT DURABLE

26 | CULTURE

● État d'urgence sanitaire : les mesures nationales annoncées le 28 octobre 2020

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum.

Seuls les déplacements suivants sont autorisés :

- les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées et les livraisons à domicile (voir listes sur orne.gouv.fr) ;
- les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- la participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

À noter, une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

POUR TOUS VOS DÉPLACEMENTS, VOUS DEVEZ ÊTRE MUNI DE L'UN DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- l'attestation de déplacement dérogatoire
- le justificatif de déplacement professionnel
- le justificatif de déplacement scolaire

Quatre attestations de déplacement dérogatoire vous sont fournies dans ce numéro d'Alençon magazine. Des exemplaires papier seront également mis à disposition dans les différents accueils de la mairie et distribués par des agents de la Ville dans des commerces ouverts. Pour rappel, les différentes attestations sont disponibles au téléchargement pour les mobiles et en version numérique sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Les obligations de port du masque sur Alençon, prises par la préfète de l'Orne, restent en vigueur.

INFORMATION

#COVID_19

Besoin d'aide ?

Pour toute question et besoin d'écoute

0 800 130 000   

Appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap



● Suivez en continu l'actualité

État de la situation sanitaire, conseils pratiques, kits de communication... L'ARS Normandie, le ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que

Santé Publique France mettent en ligne régulièrement à destination des professionnels de santé et du grand public des informations pour

vous permettre de suivre l'évolution de l'épidémie Covid-19. À retrouver sur <https://www.normandie.ars.sante.fr>



● L'adaptation des services

À l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales et conformément aux décrets du 29 octobre prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) ont adapté leur organisation afin de garantir aux habitants le maintien des services essentiels. Cependant, à la date du 30 octobre ont été, conformément aux arrêtés préfectoraux pris, totalement fermés au public les services et

établissements suivants : musée des Beaux-arts et de la Dentelle, parc des expositions Anova, espace aquatique Alencéa, piscine Pierre Rousseau, patinoire, dojo Fabien Canu, gymnases et salles de sport spécifiques (hors dérogations), archives municipales, espace internet de la Halle au blé, espaces jeunes, Maison des Initiatives Citoyennes à Courteille et à Perseigne. Pour précision, les établissements du réseau des médiathèques sont

aussi fermés au public toutefois un service numérique d'emprunts et de retours est mis en place, pour tous les usagers, notamment dans les 3 établissements d'Alençon : Aveline, Perseigne et Courteille. Les conditions d'accès sont à retrouver sur le portail internet du réseau des médiathèques ou par téléphone au 02 33 82 46 00. À noter, les boîtes de retour à Aveline et Courteille sont fonctionnelles.

Parce que la sécurité sanitaire des usagers et des agents est une préoccupation majeure pour les collectivités, la Ville et la CUA accordent une vigilance toute particulière à la diffusion de messages d'information et de prévention. L'organisation et l'actualité des collectivités sont à retrouver en temps réel sur les sites internet www.alencon.fr et www.cu-alencon.fr et les réseaux sociaux ainsi que dans tous les établissements et services publics ouverts (modalités d'accueil, gestes barrières, affichages, traçages au sol...).

● Commerce local

Pendant la période de confinement, vous pouvez continuer à faire vos achats auprès de vos commerçants locaux depuis la plateforme collective accessible à l'adresse : www.achetezaalencon.fr ou via les sites internet et réseaux sociaux des commerçants et artisans.

**DEVENEZ CONSOM'ACTEURS
ACHETEZ LOCAL !**



Votre plateforme
de commerce local



www.achetezaalencon.fr
07 86 42 66 72
commerce-confinement@ville-alencon.fr



LIVRAISON à domicile
Votre plateforme
de commerce local



À NOTER

Joaquim Pueyo, Maire et Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, a interpellé le 30 octobre Jean Castex, Premier ministre, s'agissant de l'interdiction d'ouvrir pendant la période du confinement pour les commerces spécialisés dans la vente de produits jugés non-essentiels. Expliquant que cette mesure, qui repose en effet sur la nécessité de réduire les flux de population, n'en est pas moins reçue comme injuste et discriminatoire par les habitants, Joaquim Pueyo a exprimé son vif souhait de voir établir rapidement une égalité de traitement pour tous les points de vente. Par ailleurs, Joaquim Pueyo a sollicité l'élaboration d'un plan d'actions global et ambitieux de soutien et de sauvegarde afin de rétablir une activité économique et commerciale solide et durable, dans un cadre d'équité.

● Hommages

Mercredi 21 octobre, en présence de Madame La Préfète de l'Orne, des élus, des agents de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon et des habitants se sont rassemblés devant l'hôtel de Ville d'Alençon pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, victime d'un attentat terroriste

le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine. Des temps de recueillement se sont également tenus à Alençon le week-end du 31 octobre pour saluer la mémoire des trois victimes de l'attentat terroriste de Nice perpétré le 29 octobre dernier.



● Une enquête de l'Insee sur la vie et le patrimoine des ménages

Quels produits d'épargne les Français privilégient-ils ? À l'aide de quels produits financiers préparent-ils leur retraite ? Comment se répartit le patrimoine des ménages en France ? Quel est l'impact de la hausse des prix de l'immobilier sur ce patrimoine ? Les Français sont-ils surendettés ? Pour répondre à ces questions, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

réalise jusqu'au 31 décembre une enquête intitulée "Histoire de vie et Patrimoine". Près de 16 000 ménages seront sollicités partout en France, dont quelques-uns à Alençon. Les foyers concernés seront prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur. Les ménages ayant participé aux enquêtes "Patrimoine" réalisées ces dernières années pourront de nouveau être interrogés, afin

d'observer l'évolution du patrimoine au regard des événements de la vie (changement de situation professionnelle, familiale, etc.). Cette enquête est obligatoire. Les réponses, qui resteront strictement anonymes et confidentielles, serviront uniquement à établir des statistiques.

Renseignements sur www.insee.fr



● Campagne de recensement et listes électorales

La campagne de recensement 2021 se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 27 février. 8 % de la population alençonnaise sera concernée par cette enquête obligatoire. Comme chaque année, un code confidentiel permettra de se faire recenser par Internet. Les modalités et la présentation des agents recenseurs fera l'objet d'un article dans le prochain numéro d'Alençon magazine.

Les prochaines élections régionales et départementales devraient se tenir en 2021. Si vous venez d'emménager à Alençon, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur les listes électorales. Il suffit de vous rendre en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription sur www.alencon.fr et le retourner dûment rempli avec les pièces justificatives. Si vous avez changé d'adresse, vous devez également effectuer cette démarche afin d'être inscrit dans le bon bureau de vote.

● Le Salon des formations supérieures en ligne

Organisé chaque année par l'Association pour la Promotion et la Gestion du Site Universitaire d'Alençon-Campus de Damigny (APGSU), le Salon des formations supérieures de l'Orne aura lieu le jeudi 26 novembre. En raison du contexte sanitaire, la manifestation se déroulera en ligne. Les lycéens ornaïens, les étudiants et leurs parents pourront échanger et dialoguer avec une quarantaine d'exposants via une plateforme de visioconférence. Les salles virtuelles seront réparties en plusieurs pôles :

agriculture, bâtiment, tertiaire, université, vie de l'étudiant, etc. L'orientation et la mobilité internationale feront également partie des thèmes abordés lors de cette journée. Deux conférences, sur les systèmes de formation en alternance et les études de Droit, seront diffusées en boucle sur la plateforme.

Informations pratiques sur www.siteuniversitaire-alencon.fr
Tél. 02 33 80 29 54

Savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon : les 10 ans du label Unesco

Le 16 novembre 2010, le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon était inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Cette date historique marquait l'aboutissement de deux années de concertation et d'échanges entre la Ville d'Alençon, le Mobilier National, les dentellières de l'Atelier National et les représentants de l'État pour présenter un dossier de candidature à la hauteur des exigences de la labellisation. La mobilisation et la passion de tous pour ce savoir-faire unique au monde ont été la clé de cette reconnaissance mondiale.

DÉCRYPTAGE



Fabienne Mauger,
Maire-adjointe chargée des Affaires culturelles, du Tourisme et de l'Animation de la ville

« L'inscription du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco a été une réelle fierté. « Dix ans, ça se fête », c'est pourquoi l'année qui s'ouvre sera l'occasion de mettre à l'honneur ce savoir-faire d'exception. Chacun, petit ou grand, pourra, au travers d'un programme diversifié de rencontres-démonstrations, d'expositions, de conférences, de publications, de visites guidées, etc., se constituer un parcours propice à la découverte ou la redécouverte d'un des bijoux de notre patrimoine. »

Label Unesco : un atout, des devoirs

L'Unesco n'apporte aucun financement direct à la préservation ou la valorisation du bien concerné. Le label constitue néanmoins un facteur d'attractivité majeur, car il génère l'intérêt du grand public.

Au niveau du suivi, les villes labellisées sont tenues de protéger et de sauvegarder le bien concerné. En 2010, la Ville d'Alençon, le Mobilier National et le musée des Beaux-arts et de la Dentelle de la Communauté Urbaine d'Alençon s'étaient engagés à mettre en œuvre cinq mesures de sauvegarde en faveur du point Alençon. Tour d'horizon des projets réalisés ou en cours.

- **Recruter des dentellières pour assurer le devenir du savoir-faire.** Le Mobilier National a maintenu et conforté les effectifs de l'Atelier conservatoire national du point d'Alençon. Neuf dentellières travaillent actuellement au sein de l'établissement.

- **Acquérir régulièrement des œuvres d'artistes.** Le musée des Beaux-arts et de la Dentelle enrichit continuellement ses collections. En 2018, l'établissement a fait l'acquisition d'un exceptionnel voile de mariée au point d'Alençon datant de la fin du XIX^e siècle, réalisé par la maison alençonnaise Huignard. Citons également "Éclosion", la première œuvre contemporaine de la section Dentelle acquise en 2015. Cette sculpture en fil de nylon a été réalisée par l'artiste plasticienne Marjolaine Salvador-Morel, à partir des techniques de la dentelle à l'aiguille.

- **Établir un plan de formation dans la perspective de créer un pôle de formation.** Ce projet, qui vise à élargir l'assise des détenteurs d'un savoir-faire dentellier en s'adressant à un public amateur ou issu de milieux

professionnels voisins, est en cours de construction. En matière de pratique amateur, un cours de dentelle à l'aiguille a été mis en place au sein des Ateliers du Centre d'Art à Alençon. Ce cours est animé par une dentellière de l'Atelier National.

- **Inventorier et numériser les collections.** Le musée des Beaux-arts et de la Dentelle poursuit cette démarche d'inventaire et de numérisation de ses fonds de référence en dentelle, afin d'en valoriser l'étude technique, historique et stylistique.

- **Réaménager l'espace muséographique.** En début d'année, l'espace Dentelle du musée des Beaux-arts et de la Dentelle a fait peau neuve avec un parcours recentré sur le point d'Alençon.

VOUS AVEZ DIT UNESCO ?

Unesco est un acronyme anglais qui signifie Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Créée en 1945, cette institution internationale a pour mission de contribuer à « instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. » Depuis 1972, l'Unesco est connu pour sa liste du patrimoine mondial, qui vise à faire connaître et préserver les biens culturels et naturels considérés comme exceptionnels. Plus récemment, le label s'est ouvert au patrimoine culturel dit immatériel (ou patrimoine vivant), qui s'applique à toute production dont le savoir-faire est transmissible uniquement par une succession de gestes dictés et montrés en atelier. La technique du point d'Alençon répond à cette définition.

Le fil de l'excellence

QUATRE SIÈCLES D'HISTOIRE

Dans les années 1650, l'Alençonnaise Marthe La Perrière (1605-1677) introduit à Alençon une technique de dentelle à l'aiguille venue d'Italie, le point de Venise. Elle y apporte des perfectionnements techniques qui donnent naissance à une dentelle très fine, qui deviendra le point de France, puis le point d'Alençon.

En 1665, Colbert (1619-1683), ministre de Louis XIV, accorde un privilège royal de neuf ans pour la création d'une manufacture de dentelle à Alençon. Très vite, le point d'Alençon obtient un grand succès, en particulier à Versailles et dans les cours d'Europe. À son apogée au milieu du XVIII^e siècle, l'industrie dentellière du point d'Alençon emploie près de 10 000 ouvrières.

À la veille de la Révolution, les caprices de la mode, la concurrence d'autres dentelles et les événements

politiques entament le succès du point d'Alençon.

Le faste d'antan renaît sous le Second Empire. En 1851, la dentelle d'Alençon est sacrée "Dentelle des reines et Reine des dentelles" lors de la première Exposition Universelle à Londres.

Victime de la mode et de la concurrence de la dentelle mécanique, le point d'Alençon subit ensuite un lent déclin jusqu'au début du XX^e siècle. Menacé de disparition, le savoir-faire se perpétue néanmoins à Alençon grâce à la création d'une école dentellière en 1902, puis de l'Atelier conservatoire national du point d'Alençon en 1976.



10^e étape : le luchage

UNE TECHNIQUE D'EXCEPTION

Il existe deux familles de dentelle à la main : la dentelle au fuseau et, plus rare, la dentelle à l'aiguille. Le point d'Alençon correspond à la quintessence de la dentelle à l'aiguille.

Uniquement réalisé avec une aiguille et un seul fil, le point d'Alençon est constitué de l'assemblage quasi-invisible d'éléments de petite taille dont l'exécution nécessite dix étapes : le dessin, le piquage, la trace, les réseaux, les remplis, les modes, la brode, le levage, l'éboutage et le luchage. Sa complexité fait qu'il n'a jamais pu muter vers le fuseau ou la machine.

La singularité de cette pratique réside également dans la durée exceptionnelle d'exécution. Il faut en moyenne sept heures pour réaliser 1 cm². La maîtrise complète de la dentelle au point d'Alençon nécessite six à sept ans de formation.

L'Atelier National, le gardien du temple



Rattaché à l'administration générale du Mobilier National, l'Atelier conservatoire national du point d'Alençon a été créé par l'État en 1976. Héritier de la manufacture de dentelle initiée par Colbert au XVII^e siècle, l'établissement a pour vocation de conserver et transmettre la technique du point d'Alençon. Neuf dentellières y travaillent actuellement. Trois d'entre elles ont officiellement intégré l'Atelier en janvier dernier, après y avoir passé deux ans pour préparer le concours. La benjamine est âgée de 21 ans.

Installé cour carrée de la Dentelle, l'Atelier National n'est pas seulement voué à la perpétuation du savoir-faire. C'est aussi un lieu de création vivant où les dentellières mettent leur talent au service d'artistes contemporains et de travaux de prestige. À titre d'exemple, elles travaillent actuellement à la confection de rideaux pour le salon d'argent du palais de l'Élysée.



LE MOBILIER NATIONAL, PARTENAIRE DE GOOGLE ARTS&CULTURE

Google Arts&Culture, avec ses dernières technologies, a aidé le Mobilier national à offrir un accès très privilégié à des collections exceptionnelles.

Vous pourrez ainsi découvrir l'Atelier National où exercent les dentellières. Neuf autres visites virtuelles sont à découvrir pour entrer dans les manufactures et ateliers de production à Paris, Beauvais et au Puy-en-Velay.
<https://artsandculture.google.com>

Cheffe d'atelier et Meilleure Ouvrière de France



L'Atelier National peut dire merci à Jean-Pierre Pernaut ! C'est en voyant un reportage au journal de 13 h de TF1, il y a une quinzaine d'années, que Valérie Durand découvre la dentelle au point d'Alençon. « *J'habite ici depuis l'adolescence, mais je ne connaissais pas ce patrimoine d'exception* » raconte-t-elle. « *À la suite du reportage, je suis allée visiter le musée des Beaux-arts et de la Dentelle et j'ai eu un véritable coup de foudre pour cette technique que je voulais absolument apprendre.* »

Elle contacte l'Atelier National, qui lui propose un stage d'une semaine. L'essai est concluant. « *Pendant un an, je suis venue tous les matins pour préparer le concours de maître ouvrier. À l'époque, j'étais dentellière le matin et caissière l'après-midi ! J'ai officiellement intégré l'Atelier en décembre 2006.* »

Pour elle, l'année 2019 est à marquer d'une pierre blanche. Promue cheffe d'atelier après le départ à la retraite de son "mentor" Bénédicte Leclercq, Valérie Durand obtient également une médaille d'or au concours "Un des Meilleurs Ouvriers de France" (MOF) en dentelle. « *Fin 2016, pour fêter mes 10 ans à l'Atelier, mes collègues m'ont offert un ticket à gratter. J'ai gagné 100 €, soit l'équivalent du tarif d'inscription au concours. J'ai pris cela comme un signe et j'ai décidé de me lancer* » sourit-elle.

Son chef-d'œuvre est exposé au musée des Beaux-arts et de la Dentelle, au même titre que ceux de Brigitte Lefebvre et Bénédicte Leclercq, deux anciennes cheffes d'atelier également médaillées au concours MOF. « *La médaille d'or est une belle reconnaissance, mais le plus important pour moi est de continuer à transmettre ce savoir-faire unique au monde au sein de l'Atelier National.* »

Trésors de dentelle au musée



En 1889, la dentelle fait son entrée au musée d'Alençon avec le don par madame Gerasime Despierres de 27 échantillons du point d'Alençon, qui constitue alors la première collection publique de dentelle en France. Depuis, le fonds du musée des Beaux-arts et de la Dentelle de la Communauté Urbaine d'Alençon n'a cessé de s'enrichir. La totalité de la section Dentelle compte à ce jour un peu plus de 1 200 pièces allant du XVI^e siècle à nos jours, dont environ 220 pièces ou échantillons au point d'Alençon.

Afin de valoriser cette collection d'exception, la section Dentelle a fait peau neuve au début de l'année. Le discours a été recentré sur le point d'Alençon. « *Le musée des Beaux-arts et de la Dentelle est devenu le musée du point d'Alençon, ce qui n'était pas le cas auparavant* » souligne Johanna Mauboussin, conservateur du musée. « *Des outils numériques permettent d'expliquer et de valoriser le savoir-faire, notamment à travers le travail minutieux des dentellières de l'Atelier National.* »

Le nouveau parcours permet d'appréhender les quatre siècles d'évolutions techniques et esthétiques de la dentelle à l'aiguille dans l'Orne. L'accrochage fait également dialoguer le patrimoine dentellier avec la production actuelle de l'Atelier National et la création contemporaine. « *Le rôle du musée est de dresser un pont entre la dimension patrimoniale et la création contemporaine. Ce dialogue entre tradition et modernité est au cœur des expositions que nous organisons* » indique Johanna Mauboussin.

DES OUTILS DE MÉDIATION NUMÉRIQUES

Afin d'expliquer et de valoriser le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon, plusieurs outils de médiation numériques ont été réalisés et intégrés dans le nouveau parcours permanent des collections du musée des Beaux-arts et de la Dentelle :

- un film documentaire autour du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon, réalisé avec le soutien de l'Union européenne. Filmées à l'Atelier National, les dentellières présentent la chaîne opératoire complexe de fabrication de la dentelle au Point d'Alençon et évoquent leur attachement à ce métier hors du commun. Le film est à retrouver sur le site internet du musée ;
- une animation vidéo autour d'une œuvre majeure du musée : le voile de mariée produit par la célèbre maison Huignard entièrement réalisé en dentelle au point d'Alençon. Un décryptage qui permet de rentrer de manière totalement inédite dans la matière de ce chef-d'œuvre de l'art dentellier à l'aiguille normand de la fin du XIX^e siècle, acquis par le musée en 2018 ;

- une vidéo sur une œuvre de Marjolaine Salvador-Morel, "Écllosion 2", commandée par le musée en 2015. 1^{ère} œuvre contemporaine de la section Dentelle, cette sculpture pop-up en fil de nylon réalisée à partir des techniques de la dentelle à l'aiguille se dévoile sous tous les angles ;

- une borne sonore regroupant des extraits de témoignages des dentellières de l'Atelier National issus de l'enquête menée en 2013 par l'ethnologue Yann Leborgne du CRÉCET (Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique) ;

- et une visite virtuelle de l'Atelier National réalisée par La Fabrique de patrimoines en Normandie. Grâce à des lunettes de réalité virtuelle, embarquez pour une immersion à 360° dans l'univers des dentellières.

DES EXPOSITIONS

Le musée des Beaux-arts et de la Dentelle propose plusieurs expositions à l'occasion des 10 ans du label Unesco. Depuis le mois de juin, l'exposition "Jardins intérieurs", présente le travail de l'artiste plasticienne Marjolaine Salvador-Morel. Cette exposition initialement programmée jusqu'au 20 septembre a été prolongée jusqu'au dimanche 3 janvier 2021 inclus. Du 4 février au 23 mai, le musée devrait présenter conjointement "L'art des dentellières d'Alençon" (pièces réalisées à l'Atelier National) en partenariat avec le Mobilier National, et une "Carte blanche à Sandrine Pincemaille" (dentelles de fils transparents) en coproduction avec le Fonds Départemental d'Art Contemporain de l'Orne.

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, de nouvelles mesures gouvernementales sont prises au moment où nous imprimons ce magazine. Elles impliquent notamment la fermeture des établissements recevant du public à l'instar des musées. Nous vous invitons donc à consulter le site internet du musée des Beaux-arts et de la Dentelle pour suivre l'évolution de la programmation et des conditions d'accès.

Musée des Beaux-arts et de la Dentelle
Cour carrée de la Dentelle à Alençon
<http://museedentelle.eu-alencon.fr>
Association La dentelle au Point d'Alençon
Tél. 02 33 32 40 07

L'ADPA, une association au service de la dentelle

Conserver, valoriser, faire rayonner, telles sont les missions de l'Association de la Dentelle au Point d'Alençon (ADPA), héritière de l'École dentellière de la rue du Pont Neuf. Pour les 10 ans du label, l'association édite un livre d'art intitulé "Dentelle au Point d'Alençon, Un jardin orné, Recueil de dentelles et poèmes". Faisant écho aux textes, les photos de David Commenchal, toute en transparence, y mettent en valeur la beauté et la délicatesse des motifs floraux de cet art pluri-séculaire. Une vidéo immersive, résultat d'une collecte de mémoire menée en collaboration avec les Ouranies Théâtre, sera par ailleurs diffusée au musée des Beaux-arts et de la Dentelle.



ADPA
Maison de la Vie Associative (MVA)
25 rue Demées à Alençon
associationdentellealencon@gmail.com
Association La dentelle au Point d'Alençon

La dentelle, un atout touristique majeur



Pilier identitaire du territoire, la dentelle au point d'Alençon est un atout touristique majeur pour séduire aussi bien les résidents du territoire que les gens venus d'ailleurs. À ce titre, elle constitue un axe prioritaire de la stratégie de développement touristique élaborée par la Communauté Urbaine d'Alençon. Partager le savoir-faire du point d'Alençon et faire de la création contemporaine un marqueur identitaire font partie des objectifs du plan d'actions.

L'été dernier, le musée des Beaux-arts et de la Dentelle a accueilli 3 168 visiteurs, soit 25 % de plus qu'en 2019. Un excellent bilan qui s'explique par le boom du tourisme local en raison de la crise sanitaire. « Ce contexte particulier a permis d'attirer des visiteurs que nous ne voyons pas le reste du temps, car la dentelle d'Alençon est bien plus connue à l'étranger qu'ici » confirme Johanna Mauboussin, conservateur du musée. « Pour les touristes étrangers, venus parfois de très loin (Japon, Australie, Canada, Chili...), un détour par Alençon est souvent un passage obligé quand ils viennent en France. »



Retrouvez toutes les informations et le programme complet des animations proposées tout au long de cette année anniversaire sur www.alencon.fr et <http://museedentelle.cu-alencon.fr>.

● Des aides au permis de conduire pour accélérer l'insertion

Son permis en poche, Léane, 19 ans, voit l'avenir se dégager. Comme elle, beaucoup de 18-25 ans peinent à entrer dans la vie active sans le précieux sésame. « *L'un des principaux freins à l'emploi reste la mobilité, donc le permis de conduire* » confirme Romain Mercier, responsable du service Politique de la Ville et Citoyenneté. Léane acquiesce : « *J'ai essuyé des refus d'embauche à cause de ça. Aujourd'hui, pour convaincre, c'est indispensable.* »

C'est pourquoi depuis 2017, la Mission Locale Jeunes du Pays d'Alençon finance et accompagne chaque année dix jeunes Alençonnais(es) dans leur formation au code et à la conduite. Le dispositif prévoit une participation du candidat de 250 €, le reste est financé par la Ville (1 000 € par dossier) et le Conseil départe-

mental de l'Orne (250 €). « *Les candidats potentiels, détectés par la Mission Locale Jeunes, doivent être qualifiés ou en cours de qualification, assidus, motivés et dans l'impossibilité de financer leur formation.* »

Partenaire clé du dispositif, le centre auto-école La Dynamic assure des formations en accéléré.

« *En un peu plus de deux mois, entre novembre et février dernier, j'ai ainsi pu passer le code et le permis avec succès* » apprécie Léane, qui figurait parmi les 10 jeunes accompagnés. Aujourd'hui en CDD dans une blanchisserie industrielle, elle économise pour l'achat de sa première voiture et se dit « *mieux armée pour la suite.* »



● Ces "Escapades" qui font du bien

Le sable fin de la Côte fleurie ou les manèges d'un parc d'attraction ? Cette année encore, même si la crise sanitaire en a réduit la programmation, les "Escapades Alençonnaises" du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont permis à un large public de changer d'air le temps d'une journée.

Le concept, créé il y a bientôt 50 ans, est tout simple : proposer à toutes les générations des sorties de qualité, un dimanche pas comme les autres, dans une ambiance familiale et à prix imbattable (souvent moins de 10 €).

En 2020, trois journées ont ainsi été organisées. 701 personnes (dont 301 enfants) ont ainsi pu profiter des plages de Trouville (19 août), de Ouistreham (23 août) ou du parc Festyland (13 septembre). Un protocole sanitaire a été mis en place pour chacune de ces sorties, sans nuire à la bonne ambiance.

Sous réserve de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, le CCAS devrait annoncer d'ici le printemps 2021 le programme de l'an prochain.

À NOTER

MOIS SANS TABAC

Le Centre Municipal de Santé est partenaire de la campagne nationale du #Mois Sans Tabac tout le long du mois de novembre. Dans ce cadre et durant cette période, les patients venus pour un rendez-vous médical pourront récupérer un kit gratuit d'aide à l'arrêt du tabac. Celui-ci contient un nouveau programme de 40 jours gratuit avec un défi par jour et des conseils, une roue "Je calcule mes économies" et des surprises pour se changer les idées.

Le Centre Municipal de Santé est actuellement ouvert uniquement sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h (fermé le mercredi), et trois samedis sur quatre de 9 h à 12 h.

Espace Marie-Terrier, 26 rue de Vicques. Tél. : 02 33 80 32 44

Pour les personnes n'ayant pas de rendez-vous au Centre Municipal de Santé, des tabacologues experts sont à votre écoute au 39 89 (service gratuit + coût de l'appel, du lundi au samedi de 8 h à 20 h)

● Objets perdus, objets trouvés

Des doudous, des téléphones portables ou plus insolite, des appareils auditifs, des poussettes, des trottinettes... Chaque année le service Objets trouvés de la Ville d'Alençon, intégré à l'accueil Tranquillité publique, recense plus de 300 objets perdus ou oubliés. « *S'il s'agit de clés, carte bancaire ou portefeuille, nous menons une petite enquête pour tenter de retrouver à qui ils appartiennent* » explique Gaëlle Marais, agent au sein du service.

Tous les objets sont conservés pendant trois ans puis détruits ou donnés à des associations caritatives (pour les vêtements, lunettes, etc.) lorsqu'ils ne retrouvent pas leur foyer.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez donc pas à vous adresser au service, qui pourra vous le restituer s'il a déjà été ramené ou à enregistrer votre demande. L'an passé, sur les 328 objets déclarés perdus, 164 ont ainsi retrouvé leur propriétaire !



Accueil Tranquillité publique
18 rue de Bretagne
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
Tél. 02 33 80 87 80 - atp@ville-alencon.fr

● Des mesures pour renforcer la tranquillité publique



Incivilités, débordements sur la voie publique, insécurité routières : les faits rapportés par la police et les habitants sont en hausse ces dernières années. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées pour réduire certaines nuisances : arrêté interdisant la consommation d'alcool de 14 h à 2 h dans les espaces publics, multiplication des contrôles de vitesse, installation de caméras de vidéosurveillance à plusieurs endroits stratégiques du centre-ville.

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans la continuité de ces actions et souhaite les poursuivre au rythme le plus soutenu possible. Parmi les mesures prévues : la fermeture du parc de la Providence, qui concentre une

part importante des faits rapportés. La vidéosurveillance sera aussi consolidée, avec un déploiement de caméras mobiles pouvant être positionnées provisoirement sur des sites jugés problématiques. Les effectifs de la police municipale seront aussi renforcés.

Ces mesures concrètes et volontaristes ne peuvent toutefois supplanter l'action de l'État, premier garant de la sécurité publique. Il convient aussi de rappeler que la tranquillité doit être l'affaire de tous. Seul un effort collectif permettra de faire d'Alençon, rapidement et durablement, la ville tranquille et ouverte souhaitée par tous.

● "Le temps des habitants" : les six premières réunions publiques

Le premier cycle des réunions publiques "Le temps des habitants" s'est déroulé du 2 au 17 octobre dans les quartiers. L'occasion pour les Alençonnaises et les Alençonnais de rencontrer leurs nouveaux élus et d'échanger sur leur quotidien et la vision qu'ils ont de leur ville. Dans une ambiance conviviale et détendue, chacun a pu s'exprimer librement sur des sujets aussi divers que les mobilités, la tranquillité publique, les déchets ou encore le cadre de vie.

En raison du contexte sanitaire, ces réunions étaient accessibles uniquement sur inscription. Pour celles et ceux qui ne pouvaient pas

se déplacer, un questionnaire était disponible en ligne et en version papier dans les annexes de la mairie, les Espaces France Services à Perseigne et à Courteille et auprès de nombreuses associations. Les habitants ont pu donner leur avis sur la ville et leur quartier, exprimer leurs attentes et leurs besoins, ainsi que poser des questions.

Les échanges lors des réunions publiques et l'analyse des questionnaires feront l'objet d'une restitution, qui se déroulera au plus tard en janvier prochain.



● Des balades citoyennes à venir

En complément des réunions publiques, des balades citoyennes seront organisées. Le calendrier sera défini en fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et des directives nationales. Elles permettront aux élus d'échanger avec les habitants sur le terrain, en prise directe avec leur quotidien. Les élus, le service Démocratie participative, les Conseils Citoyens et le Conseil des Sages seront associés à l'organisation

de ces rencontres qui se dérouleront sur l'ensemble de la ville : choix des thématiques, repérage des lieux, construction des circuits, etc.

Sur le même principe que les réunions publiques, ces balades citoyennes permettront de recueillir la parole des habitants afin de répondre au mieux à leurs attentes et leurs besoins.

DÉCRYPTAGE



Sylvaine Marie,
Maire-adjointe chargée de la Démocratie locale et la Tranquillité publique

« Ces réunions publiques et les futures balades citoyennes répondent à un engagement de campagne pris par l'équipe municipale en matière de démocratie locale et de participation des habitants. L'objectif est de renforcer les liens avec eux, en les consultant et en les écoutant. Ensemble, nous avons à dessiner la ville de demain et à choisir les investissements de proximité en lien avec les usages du quotidien. »



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



● Commerces : coups de pouce à l'installation

Pour favoriser l'ouverture de nouveaux commerces ou la reprise d'un local commercial vacant, un dispositif de soutien existe : l'Aide à l'Implantation Commerciale (AIC).

Adoptée en conseil municipal le 7 septembre 2020 pour 10 nouveaux commerces, l'aide prend la forme d'une prise en charge partielle du loyer, plafonnée et limitée à 24 mois, complétée par une aide forfaitaire plafonnée de 2 000 euros destinée à couvrir une partie des frais d'installation. C'est parce que la Ville d'Alençon croit en la dynamique de son centre-ville, de ses quartiers et à la vitalité des petits commerces physiques que l'AIC a été votée.

« C'est une aide importante surtout quand on démarre » se réjouit Karine Sebyre, à la tête de son nouveau commerce, L'atelier du Biscuit, ouvert en juillet dernier, à la fois biscuiterie et salon de thé. Même avis partagé par Denis Decaux à l'enseigne Vinyles 61. Son magasin, spécialisé dans l'achat et la vente de disques vinyles

et accessoires, a lui aussi bénéficié de l'AIC. « C'est ma première affaire et cette prise en charge partielle du loyer est très intéressante pour moi. Sans elle, je ne sais pas si j'aurai ouvert » remarque Denis Decaux, qui a reçu ses premiers clients le samedi 15 août. Face aux charges du loyer et aux premiers frais, l'AIC permet de vivre les premiers mois d'une installation de façon plus sereine. Parallèlement, la Ville est en médiation avec des propriétaires de façon à modérer les loyers commerciaux. Le dispositif a déjà permis l'accompagnement de 27 commerces pour un montant de 238 000 euros.

Renseignements auprès du service Actions cœur de ville
Tél. 02 33 80 87 35

● Dans l'élan des JO 2024

Les JO de Paris 2024 sont prévus dans moins de 4 ans, autant dire demain. Pour accompagner la dynamique, la Ville d'Alençon va pouvoir s'appuyer sur le label Terre de Jeux 2024 que vient de lui décerner le Comité d'Organisation. Ce label est attribué aux territoires qui veulent accentuer la présence du sport auprès des habitants et s'associer à la promotion de l'événement. « Avec ce label, nous nous engageons à diffuser les émotions des Jeux 2024 et le sport dans le quotidien des habitants » résume Geoffroy Lefebvre, responsable du service Sport & Médiation.

L'OLYMPISME DANS LE PAYSAGE ALENÇONNAIS

Cela se traduira concrètement (et dès l'an prochain) par des journées portes ouvertes dans les clubs ou des animations sportives dans les quartiers et les écoles. Ou encore par l'installation d'écrans géants, d'une fan zone en ville, pour vibrer ensemble devant les épreuves. « Il s'agit de faire entrer cet événement exceptionnel et ses valeurs dans la vie locale. »

Pour accompagner et développer localement une communauté "Paris 2024", un référent sera prochainement missionné par la Ville.

ALENÇON, CENTRE DE PRÉPARATION OLYMPIQUE ?

Alençon, centre de préparation pour une ou des équipes des JO de Paris ? La Ville y croit. Elle a obtenu le feu vert du Comité d'Organisation des JO 2024 pour déposer un dossier de candidature. « Nous avons les atouts : des équipements de qualité et une situation proche de la majorité des sites olympiques » rappelle Geoffroy Lefebvre. En croisant les attentes des délégations et les équipements locaux, la Ville va constituer son dossier pendant le premier semestre 2021. « Le dojo Fabien Canu mais aussi les salles de tennis de table et de gymnastique, seront nos principaux atouts. » Le service Sport & Médiation de la Ville va piloter cette candidature. À suivre.



● Des écoles rénovées cet été

Fermées à toute activité scolaire, certaines écoles de la Ville d'Alençon ont pu bénéficier de travaux au cours de cet été 2020. Voici les principaux chantiers qui ont été menés pour un montant total de près de 481 000 € :

- **école maternelle Émile Dupont**, travaux de couverture (51 223,29 €) ;
- **école primaire de Montsort**, réfection des gouttières (26 875,56 €) ;
- **école élémentaire Jules Verne**, isolation des préaux (61 824,44 €), rénovation des sanitaires

(25 000 €) et travaux de câblage pour l'équipement numérique d'une salle dans le cadre d'une ouverture de classe (4 100 €) ;

● **école maternelle Robert Desnos**, mise en œuvre d'une alarme Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) (1 700 €) ;

● **école primaire Jean de La Fontaine**, finalisation des travaux de ventilation effectués pour répondre aux exigences règlementaires en matière de qualité de l'air (310 262,90 €).



D'autres chantiers ont été engagés durant les vacances de la Toussaint : à l'école de Courteille, un ravalement de façade et un changement de fenêtres (en élémentaire), et à Jules Verne la réfection d'une cage d'escalier (élémentaire).

LES HORAIRES PÉRISCOLAIRES

7h45-8h20 : temps d'accueil payant du matin

16h-16h30 : temps d'accueil gratuit avec départ échelonné des enfants (sauf Émile Dupont et Masson)

16h30-17h45 : temps d'accueil payant :

- temps récréatif (maternelle et élémentaire) avec départ échelonné
- étude (élémentaire) sans départ échelonné
- animation (élémentaire) sans départ échelonné

17h45-18h15 : départ échelonné des enfants

Afin que chaque enfant bénéficie d'un accueil en toute sécurité, l'inscription est obligatoire. Cette démarche s'effectue auprès du service Éducation à l'annexe de la Mairie - La Rotonde ou dans les Espaces France Services à Courteille et à Perseigne.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne <http://alencon.fr/rdv-service-education> ou au 02 33 32 41 00.

Un dossier unique d'inscription téléchargeable en ligne sera à retourner complété.

● Centre-ville : concertation en vue avant travaux

Les chantiers de rénovation de rues impliquent forcément des gênes au niveau des axes concernés et plus généralement au niveau d'un quartier. C'est la raison pour laquelle la Ville d'Alençon va lancer une concertation, notamment via une plateforme internet associant riverains et usagers, avant d'engager de nouveaux travaux en centre-ville.

Le secteur concerné en 2021, sera constitué des rues des Grandes-Poteries, des Petites-Poteries, du Bercaill, Marquet, du Cygne et du 49^e Mobiles, ainsi que le bas de la rue Saint-Blaise et le carrefour avec la rue Cazault.

Les temps de concertation permettront de partager le détail des travaux et de définir le calendrier des interventions qui seront d'importance : revêtements de chaussées, reprise de trottoirs, aménagements pour personnes à mobilité réduite (PMR), réseaux des eaux usées et potables, eaux pluviales, gaz et électricité... Le cœur de ville a déjà fait l'objet d'une requalification d'envergure aux abords immédiats des rues concernées par le futur programme. Il s'agit désormais d'assurer une unité d'ensemble.



● De nouveaux habitants aux Portes de Bretagne



C'est un nouveau quartier qui sort de terre. Et donc de nouveaux habitants qui vont s'y installer. Particulièrement bien situé, le lotissement des Portes de Bretagne est à quelques centaines de mètres du centre-ville et à proximité immédiate d'une zone commerciale et des équipements culturels (cinémas et salles de spectacle). Voulu par la Ville d'Alençon, le programme proposait d'acheter des parcelles pour y construire sa propre maison neuve.

Sur 3,6 hectares, le lotissement se compose de 72 lots de 220 m² à 450 m², dont 56 lots entièrement dédiés à l'habitat individuel, libres de constructeur (ce qui est rare dans les communes). Particulièrement attractif, le prix avait été fixé à 78 euros/m² TTC (hors frais de notaire et taxe d'urbanisme).

Une attention particulière a été portée à la qualité environnementale du projet qui présentera le même

niveau d'exigences qu'un éco-quartier. Plusieurs espaces d'échanges et de rencontres, une coulée verte et des cheminements doux sont notamment prévus.

« L'opération a été un vrai succès avec une diversité de profils d'acquéreurs. Il ne reste que 10 lots disponibles sur les 56 du programme », souligne Stéphane Jambet, directeur du département Aménagement et Développement. Cette nouvelle offre foncière répond, plus largement, à un projet de territoire global visant à accueillir de nouveaux habitants. Ces derniers ne devraient plus tarder à prendre possession des premiers logements.

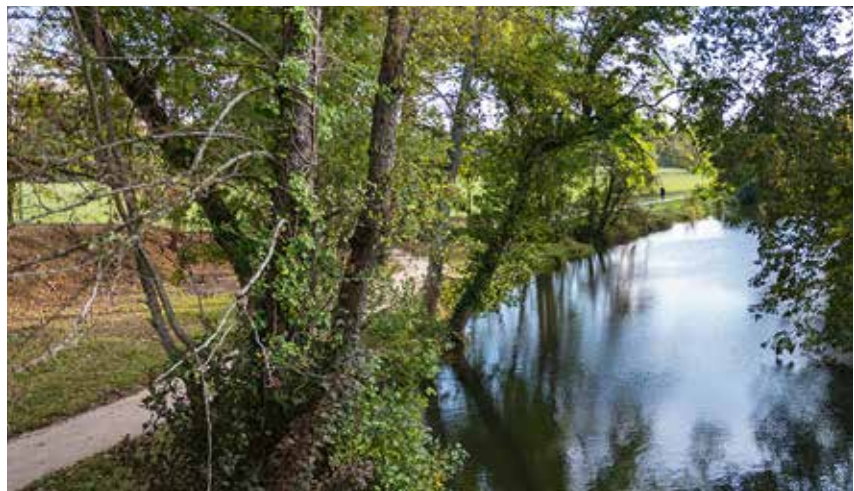
Renseignements auprès du service Gestion immobilière et foncière

Tél. 02 33 32 41 60 ou 02 33 32 48 14

service.immobilier@ville-alencon.fr

● Les berges de La Sarthe se découvrent un peu plus

Progressivement, La Sarthe sort de sa discrétion et se révèle au grand public. Le projet de requalification et d'accessibilité des berges de La Sarthe, engagé par la Ville d'Alençon, vient de franchir une nouvelle étape. Cette fois, c'est la Fuite des Vignes qui vient d'être complètement aménagée pour un montant de 416 000 euros. L'opération a été menée en partenariat avec le Conseil départemental de l'Orne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques, l'association Faune et Flore de l'Orne et le Parc naturel régional Normandie-Maine. Espace naturel sensible (ENS), classé Natura 2000, la Fuite des Vignes constitue un véritable poumon vert pour Alençon, située en cœur de ville, idéale pour favoriser les mobilités douces. C'est aussi un paradis de la faune et de la flore ainsi qu'un lieu de refuge pour des espèces protégées telles que la loutre d'Europe.



Le chantier vient de s'achever avec la réalisation de cheminements accessibles à tous et la réhabilitation-sécurisation de la passerelle actuelle qui permet de franchir La Sarthe. Demain, deux circuits sablés et stabilisés seront proposés aux promeneurs. La liaison entre l'espace naturel et le dojo Fabien Canu constituera la première boucle

de cheminement. La seconde boucle, un peu plus longue, empruntera le chemin des Trois Cheminées. De futurs panneaux pédagogiques permettront également de saisir les enjeux de ces espaces verts exceptionnels à protéger et à respecter.

● Des aides pour rénover les logements anciens

Pour attirer de nouveaux habitants en centre-ville, la Ville d'Alençon propose d'aider financièrement les propriétaires afin qu'ils engagent des travaux dans l'habitat ancien.



Rénover un logement ancien qui n'est plus aux normes est coûteux. Pour inciter les propriétaires occupants ou les bailleurs à réaliser des travaux d'amélioration, la Ville d'Alençon a souhaité leur apporter des aides financières. Depuis 2017, une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et une OPAH Renouvellement urbain (OPAH-RU) ont ainsi été engagées pour la réhabilitation de l'habitat privé du cœur de ville sur le territoire communal, en partenariat avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), Action Logement, le Conseil départemental de l'Orne et la Région Normandie qui abondent les aides de la Ville. L'idée est d'attirer ou de faire revenir de nouveaux habitants dans le centre d'Alençon grâce à la remise sur le marché de biens de qualité et adaptés aux besoins actuels des ménages.

RÉAJUSTEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

En décembre 2019, un réajustement de l'aide financière a été adopté en Conseil municipal. Un nouveau taux de subvention a été revu au regard de la vétusté actuelle des logements et immeubles et des mises aux normes attendues. Ainsi, pour des logements "très" ou "moyennement" dégradés, la Ville d'Alençon a réservé une enveloppe d'1 million d'euros (OPAH-RU). Une prime aux logements vacants sera aussi versée afin de privilégier le retour sur le marché de ces logements. Un accompagnement pour les changements d'usage (à hauteur de 15 % du montant des travaux éligibles) a été proposé pour les étages au-dessus des commerces en centre-ville ou les rez-de-chaussée d'anciens commerces hors secteur de centralité commerciale. Enfin, une aide au syndic dans leur démarche de travaux pourra être apportée.

Depuis quelques mois, un nouvel intérêt pour le cœur de ville est constaté : 225 000 euros ont ainsi été engagés pour la rénovation de 55 logements.

Le dispositif est accessible jusqu'au printemps 2022.



INHARI, association mandatée par la Ville d'Alençon, vous accompagne gratuitement dans toutes vos démarches OPAH. Renseignements : 0 800 710 491 (appel gratuit) www.inhari.fr/nos-operations-en-cours/habitat/item/opah-alencon-orne

● Covid-19 : quel impact sur les associations ?

La période que nous traversons pèse lourdement sur les associations. Pour savoir comment leur venir en aide efficacement, la Ville les a questionnées dès le mois d'avril dernier, à travers une enquête. « *Les associations sont un maillage essentiel à la cohésion sociale et la vie locale* » explique Romain Mercier, responsable du service Politique de la Ville et Citoyenneté. « *Nous avons donc voulu très tôt mesurer l'impact de la Covid-19 sur leurs activités et leurs ressources et consolider notre lien avec elles.* »

DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Les retours de cette enquête offrent un diagnostic précis de la situation, utile à la Ville pour déployer son plan d'aides : un plan de 150 000 € de subventions exceptionnelles a été adopté dès cet été. « *Beaucoup d'associations ont dû se mettre en sommeil, réduire leur programme, reporter des événements. Et*

certaines ont des salariés. » La moitié des associations sondées ont en effet déclaré un déficit. Elles ont été suivies par la Ville dans le cadre d'un diagnostic personnalisé. De son côté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a débloqué une aide d'urgence pour les structures à caractère social en

panne de trésorerie. L'enquête a aussi révélé d'autres attentes, « *notamment sur l'accompagnement aux protocoles sanitaires ou l'usage des outils de communication à distance* ». La Ville va élaborer un plan d'actions pour répondre à ces besoins exprimés.



● Alençon retenue pour accueillir un service des finances publiques

La Ville d'Alençon fait partie des 50 collectivités retenues dans le cadre de l'appel à candidature lancé en octobre 2019 par le ministère de l'Action et des Comptes publics auprès des communes souhaitant accueillir un service de la direction générale des finances publiques (DGFiP). Cette opération s'inscrit dans un cadre de modernisation de l'action publique et tend à renforcer la présence des services publics dans les territoires en y relocalisant notamment plusieurs services de la DGFiP aujourd'hui situés en Île-de-France et dans les métropoles régionales.

La démarche, la nature des services implantés et le calendrier envisagé ont fait l'objet d'une présentation au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance le 30 septembre dernier. À cette occasion, il a été annoncé que la Ville d'Alençon était choisie pour accueillir un centre de contact chargé de répondre à distance aux questions des contribuables professionnels qui sera mis en place à compter de 2023. Ce service comptera à terme entre 40 et 45 emplois.



● Protégeons les arbres en ville !

Suite à des dégradations d'arbres constatées dans plusieurs endroits de la ville (parvis de la gare, square Maupassant, square des Pommiers, abords du centre social Édith Bonnem), le service Espaces verts et Espaces urbains a installé sur place des panneaux de sensibilisation, rappelant qu'un tronc endommagé peut entraîner la mort de l'arbre. Parallèlement, le règlement de voirie a été réactualisé. Des sanctions sont prévues pour les entreprises qui ne prendraient pas toutes les mesures nécessaires pour préserver les arbres lors de travaux dans le domaine public.



● Végétalisation de la ville : quand le vert remplace le gris

Chaque année, le centre horticole de la CUA produit 100 000 à 120 000 plantes qui viennent agrémenter les giratoires et autres massifs d'Alençon. Les saisons sont prétexte à renouveler le décor dans la ville. À l'automne, quand les jours et la lumière diminuent, les chrysanthèmes apportent des couleurs chaudes, avant que les pensées, pâquerettes et autres bisannuelles ne s'installent pour le printemps. L'été, la grande diversité d'espèces florales donne libre cours à l'imagination des jardiniers de la Ville. Leur savoir-faire et leur connaissance des végétaux sont essentiels pour composer et agencer les massifs. « Pour le fleurissement estival, nous travaillons généralement sur le thème national des "Rendez-vous

aux jardins", mais ce n'est pas systématique », explique Jean-Michel Pichard, responsable du service Espaces verts et Espaces urbains. « À titre d'exemple, le thème 2021 sera "Reflets et Transparences". Les équipes de jardiniers travaillent sur le sujet depuis déjà plusieurs semaines. La réflexion se fait très en amont afin d'anticiper la mise en culture. Comme chaque année, des éléments de décor viendront agrémenter les massifs. » Au fil des années, la Ville a considérablement modifié ses pratiques et la façon de fleurir. Le fleurissement est devenu durable et responsable. L'emploi de plantes beaucoup moins gourmandes en eau fait partie des dernières mesures appliquées.

● Une charte d'engagement pour favoriser la nature en ville

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée il y a trois ans entre la Ville d'Alençon et le lycée agricole de Sées, des étudiants en BTS Gestion et Protection de la nature réalisent chaque année des inventaires naturalistes et des enquêtes sociologiques sur la biodiversité à Alençon. Après Lancrel et le secteur Montsort-Perseigne-Haut-Éclair, les étudiants se sont penchés cette année sur le quartier de Courteille. La restitution de leurs travaux sera mise en ligne dans les prochaines semaines sur le site www.alencon.fr. Deux courtes vidéos devraient également présenter leur démarche.

Une charte d'engagement en faveur de la biodiversité sera lancée dans la foulée. Co-construite par les étudiants, les bailleurs sociaux, le Conseil Citoyen de Courteille et la Ville d'Alençon, cette charte

permettra à tous les Alençonnais(es) d'agir localement, en procédant à des aménagements dans leur jardin. Trois niveaux d'engagement seront proposés, en fonction de la difficulté des aménagements. « *Les personnes qui habitent en appartement pourront également s'engager en agissant pour la préservation de la nature* » précise Charlotte Pouteau, l'une des étudiantes. « *Ce sera le premier niveau d'engagement.* » La charte, ainsi qu'une liste des aménagements à réaliser dans son jardin ou son balcon, seront disponibles sur www.alencon.fr.

Renseignements auprès du service Développement Durable
Tél. 02 33 32 40 26



DÉCRYPTAGE



Romain Bothet,
Maire-adjoint chargé de l'Attractivité, du Développement durable et de la Transition écologique

« Dans un contexte de crise climatique et écologique, notre projet municipal vise l'excellence environnementale. L'axe "Alençon écologique et durable" constitue la feuille de route de la mandature en matière de transition écologique. La biodiversité est un patrimoine naturel à sauvegarder. Ainsi, nous devons encourager les habitants à se mobiliser collectivement afin de répondre à notre ambition environnementale.

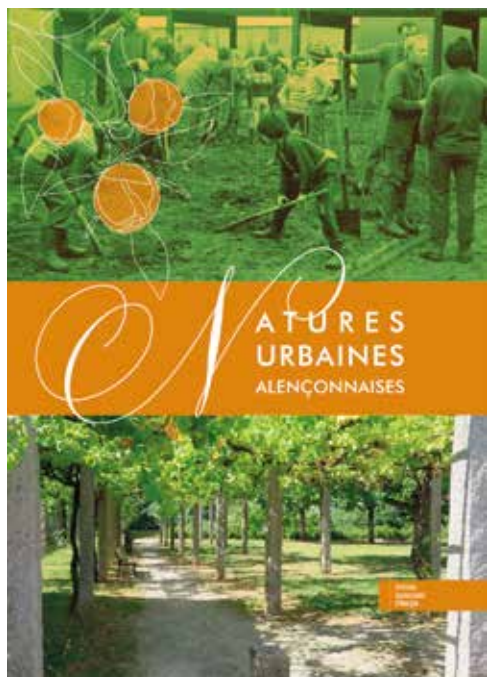
Les enjeux majeurs sont la préservation des milieux (exemple à la Fuite des Vignes, voir p.21), la protection des écosystèmes et l'éducation à l'environnement.



● Un circuit des arbres extraordinaires



Dans le cadre de l'Agenda 21#2, la Ville d'Alençon, en partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO), a lancé en 2018 un inventaire participatif des arbres extraordinaires d'Alençon. L'opération s'est poursuivie l'an dernier par une conférence sur "L'arbre dans la ville" et une déambulation en ville lors du Festival de la Transition Écologique (FeTE). La prochaine étape sera la mise en place d'un circuit des arbres extraordinaires. Celui-ci est actuellement en cours d'élaboration.



● La ville grandeur nature(s)

Le végétal est un vrai patrimoine et Alençon en est riche, comme on a pu le constater en différents lieux de la ville, du 19 septembre au 1^{er} octobre à l'occasion de l'exposition "Natures urbaines alençonnaises". Présentée dans la cour carrée de la Dentelle, elle s'est déclinée en parallèle dans une quinzaine de lieux : parcs, places, champ de Foire, jardins privés, publics et éphémères, jardins ouvriers et familiaux, espaces verts de Courteille et de Perseigne...

Le but était de mettre en exergue le patrimoine méconnu du végétal, une nature qui se transforme et évolue avec le temps. Un succès public, co-organisé par les archives municipales et le service Espaces verts et Espaces urbains, en collaboration avec les archives départementales et la Société d'Horticulture de l'Orne (SHO).

Retrouvez l'exposition en ligne sur le site des archives municipales d'Alençon : <http://archives.ville-alencon.fr/>

● Le virus d'un autre monde

Très remarquée cet été sur les grilles du Conseil départemental de l'Orne, l'exposition "Le virus d'un autre monde" revient dans les rues d'Alençon jusqu'au 30 novembre, le long d'un parcours en centre-ville, au départ de la Halle au blé.

Ces compositions saisissantes, où le photographe Christian Dupont met en scène des allumettes comme de véritables petits personnages habités, ont des allures de journal intime du confinement. Au total 22 tableaux ont été réalisés de mars à mai 2020, guidés par l'actualité et les émotions de l'artiste. Les images entrent en résonance intime avec

les textes du journaliste Jean-Marie Foubert.

À noter, un livre dédié à cette exposition est en vente au prix de 8€, intégralement reversés au Centre Hospitalier Intercommunal Alençon – Mamers (CHICAM).

Jusqu'au 30 novembre
Centre-ville
Plus de renseignements :
christian.cssc@orange.fr



● Les Bains-Douches



Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'exposition de Chloé Quenum initialement prévue du 7 novembre au 30 décembre sera reprogrammée.

Cependant, comme lors du dernier confinement, le centre d'art Les Bains-Douches s'engage à continuer à faire vivre l'art et les artistes en imaginant de nouveaux formats.

Etienne Ciquier, dessinateur alençonnais et Marcel Devillers, artiste parisien s'associent pour la réalisation d'une bande dessinée. Il y sera question de villes, de fantômes et de parcs d'attractions !

Cette nouvelle publication sera disponible à partir du 10 décembre aux Bains-Douches et à la librairie Le Passage.

Plus de renseignements sur bainsdouches.net

● La Luciole, antenne Basse-Normandie du Printemps de Bourges

LES
INOUI'S
DU PRINTEMPS DE BOURGES
CRÉDIT MUTUEL
2021

SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES
ALENÇON - ORNE
LA LUCIOLE

**INSCRIPTIONS JUSQU'AU
LUNDI 30 NOVEMBRE INCLUS**

**PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DE LA LUCIOLE,
ANTENNE RÉGIONALE BASSE-NORMANDIE :**
WWW.LALUCIOLE.ORG

● La culture dans les veines de Perseigne

Familiariser les habitants aux arts vivants, faciliter leur accès à la culture ou les faire devenir acteurs des créations... La Scène nationale 61 (Snat61) tient le pari, avec un "Partenariat Culturel" signé en février dernier avec le quartier de Perseigne, pour 3 ans. Ce nouveau



dispositif, initié par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie et cofinancé par la Politique de la Ville, vise à nouer des relations fortes entre une structure culturelle et un quartier prioritaire. « Cette philosophie est inscrite dans notre ADN. Mais ici, nous allons créer un lien durable et profond avec les associations, les habitants, et mettre en valeur les talents de Perseigne » se félicite Régine Montoya, directrice de la Snat61.

Si des visites du théâtre, des répétitions publiques, des rencontres, des ateliers artistiques et des sorties aux spectacles (avec des tarifs préférentiels) seront organisés, des actions de grande envergure auront aussi lieu. Dès le 4 décembre prochain, la Snat61 délocalise son spectacle *Mon Royaume pour un Cheval* à Perseigne*. De son côté, Arnaud Churin (Cie Sirène Tubiste) créera un spectacle autour de la vie de Guillaume le Conquérant avec les élèves du collège Louise Michel, tandis que les jeunes du centre socio-culturel Paul Gauguin adapteront le *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare avec la Cie Les choses ont leur secret. Enfin, tous sont invités à participer à la création chorégraphique *Panique Olympique* (Cie Volubilis), pour un spectacle dans les rues de Perseigne, en avril prochain.

La culture, pour et par les habitants.

* *Mon Royaume pour un Cheval*,
4 décembre à 15 h, dans le quartier de Perseigne
Gratuit, ouvert à tous, réservation
obligatoire au 02 33 29 16 96
Infos et programme complet de la Snat61
sur www.scenenationale61.com

● Fêtes de fin d'année

À l'heure où nous imprimons ce magazine et où un reconfinement est annoncé jusqu'au 1^{er} décembre prochain, il est prématuré de présager des animations de fin d'année qui pourraient être autorisées. Toutefois, la Ville d'Alençon et ses partenaires s'appliquent à élaborer le traditionnel programme qui s'inscrirait dans une démarche "Covid compatible". L'objectif est bien que toutes et tous puissent profiter des festivités de fin d'année dans le respect des gestes barrières.

En raison de la crise sanitaire, les préparatifs sont assurément plus difficiles à appréhender et les protocoles d'accueil au cœur des préoccupations du service événementiel.

La logistique, le cadre réglementaire et la sécurité sanitaire prendront une place importante dans cette parenthèse de Noël, espérée néanmoins féérique et enchantée pour faire pétiller les yeux des plus petits.

Les animations de plein air et mises en lumière de l'espace public devraient être privilégiées. Le programme en temps réel des animations sera à retrouver sur le site internet www.alencon.fr et la page Facebook de la Ville.



ILLUMINATIONS

Le 4 décembre, Alençon va se parer de ses habits de lumière. Depuis la mi-octobre, des agents de la Ville, au nombre de 8, assurent la pose des guirlandes et de nombreux attrails scintillants !

En chiffres, ce ne sont pas moins de 584 boules, structures et candélabres qui s'illumineront au moyen de 200 000 leds, une technologie peu énergivore.

Infos pratiques

Mairie

Hôtel de Ville
02 33 32 40 00
www.alencon.fr

Déchets Ménagers

N° vert : 0 800 50 89 81

Voirie, propreté des rues

N° vert : 0 800 610 610

Centre Communal d'Action Sociale

02 33 32 41 11

Maison des Initiatives Citoyennes à Perseigne

02 33 32 41 67

Maison des Initiatives Citoyennes à Courteille

02 33 80 49 00

Maison de la Vie Associative

02 33 80 87 60

Espace France services à Perseigne

02 33 29 70 06

Espace France services à Courteille

02 33 80 87 47

Tranquillité publique Police municipale

02 33 82 67 23

Espace Internet

02 33 32 40 33

Centre Municipal de Santé

02 33 80 32 44

Santé

Gardes infirmiers

(sous réserve de modification)

NOVEMBRE

Dimanche 22 novembre

JUIGNET PICHARD Nadine
Radon - 06 78 50 56 07

Dimanche 29 novembre

LACROIX Nathalie
Saint-Paterne - 06 80 20 70 90

DÉCEMBRE

Dimanche 6 décembre

LEMOINE Sophie
Alençon - 02 50 19 00 81

Dimanche 13 décembre

LENEVEU Bertrand
Valframbert - 06 61 46 89 97

Dimanche 20 décembre

LEVERRIER Stéphanie
Alençon - 02 33 26 96 37

Vendredi 25 décembre

MARCHAL Sabrina
Saint-Paterne - 06 80 20 70 90

Dimanche 27 décembre

MARTIAL Sébastien
Damigny - 02 33 31 82 91

Pharmaciens

Composer le 32 37
(0,34 € l'appel)
pour connaître
la pharmacie de garde.

Médecins

Composer le 116 117 pour
joindre un médecin généraliste
de garde en Normandie (soir,
week-end et jours fériés)

Animaux

Fourrière animalière

02 43 34 24 81

Le Refuge

06 72 53 31 69



Pendant le confinement, vous pouvez sortir pour donner votre sang en remplissant l'attestation officielle au motif de "l'assistance aux personnes vulnérables".

À Alençon, les prochaines collectes se dérouleront le :
vendredi 20 novembre de 9h à 15h - EFS (25 rue de Fresnay)
samedi 5 décembre de 10h à 15h - Halle aux toiles
jeudi 17 décembre de 9h à 14h - EFS (25 rue de Fresnay)
mercredi 23 décembre de 9h à 14h - EFS (25 rue de Fresnay)
samedi 9 janvier de 10h à 15h - Halle aux toiles

Prise de rendez-vous obligatoire sur :
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>
Pour un premier don, se munir d'une pièce d'identité

Hôtel de Ville - Place Foch - CS 50362 - 61014 Alençon Cedex - www.alencon.fr

Directeur de la publication : Joaquim Pueyo, Maire d'Alençon, Président de la Communauté Urbaine

Coordination : Soazig Joubert / Rédactrices en chef : Céline Courtin, Séverine Mariel-Joliveau

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro : Alban Désile, Aprim, Noémie Mariotti, Élisabeth Chevallier, Adeline Cordier, Malika Leclerc

Crédits photographiques : service Communication, Olivier Héron / Davic Commenchal, sauf mention contraire. À noter : certaines photographies ont été prises avant l'épidémie de Covid-19 et ne respectent donc pas l'application des gestes barrières.

Réalisation : Service Communication, Ville d'Alençon

Mise en page : Didier Birée

Impression : magazine gratuit imprimé à 19 000 exemplaires par Corlet. Papier et encres écologiques



PLUS QUE JAMAIS, AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

Nous sommes entrés dans une nouvelle phase de l'épidémie de Covid-19. À l'approche des fêtes de fin d'année, ce reconfinement nous met encore une fois face à une épreuve, que nous devons surmonter ensemble. Dans ce contexte, nous, élus de la majorité, devons jouer pleinement notre rôle, dans le cadre de nos champs de compétences : l'écoute et l'accompagnement des acteurs sociaux, économiques et sanitaires, mais aussi l'aide aux publics les plus fragiles et la préoccupation du devenir des acteurs culturels.

Que ce soit en télétravail ou sur le terrain, dans le strict respect des gestes barrières, nous soutiendrons toujours les agents de la collectivité qui restent pleinement mobilisés pour orienter, accompagner et intervenir quotidiennement auprès des habitants. Il en va de notre devoir de s'assurer de la continuité du service public. Nous devons d'ailleurs être particulièrement vigilants aux menaces qui pèsent sur les services de l'État ancrés sur notre territoire. Au-delà de ce contexte si particulier, les élus sont dans la dynamique d'honorer les engagements pris lors de la dernière campagne.

Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés et réalisés lors des précédents mandats de Joaquim Pueyo. Renforcer la tranquillité publique, redynamiser notre ville et l'offre touristique, soutenir les associations et les entreprises, accélérer la transition énergétique, restent au cœur de nos engagements.

Les élus du groupe Ensemble Alençon 2020

PENSER LOCAL, AGIR POUR LA PROXIMITÉ

Si les crises sont des accélérateurs de la transformation de nos sociétés, elles sont aussi des révélateurs de leurs dysfonctionnements. Le nouveau confinement que nous vivons en est une preuve. Après une tentative de décentralisation des mesures pour lutter contre la propagation du virus, l'État jacobin a repris le pouvoir en imposant la fermeture des activités économiques jugées « non essentielles » ; sans distinction des situations locales.

Nous aurions préféré que l'État laisse la liberté aux Préfets en concertation avec les élus locaux des mesures à prendre dans l'Orne et à Alençon concernant l'activité des commerces. Il est évident que la fermeture des commerces de proximité, qui ont pourtant fait les efforts pour appliquer les protocoles sanitaires, est une distorsion de concurrence avec la grande distribution et le e-commerce. Mais fermer les rayons des grandes surfaces n'est pas satisfaisant et monter les uns contre les autres alors que nous devons être solidaires n'est pas une solution.

Il faut ouvrir les commerces ! Innovons en recevant les clients sur rendez-vous afin de maîtriser l'affluence.

Pour être efficaces, les mesures doivent être comprises, acceptées par la population et ne pas sembler injustes.

Voilà pourquoi nous préconisons à l'avenir de faire confiance à l'intelligence locale, aux élus locaux. Mais ceux-ci doivent agir, être audacieux, écouter la population pour bien la protéger et préserver les activités économiques de proximité.

Prenez soin de vous mais aussi de nos commerçants en consommant au maximum chez eux et en évitant Internet !

Soyons solidaires !

**Pour le groupe Alençon Autrement
Sophie Douvry
Guillaume Hofmanski
Servanne Desmoulins-Hémery
Philippe Drillon**

-
- Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et aucunement la rédaction d'Alençon Magazine.

**NOUS ALERTONS : L'AMBITION POUR
ALENÇON SE FAIT ATTENDRE ALORS
QUE LES CRISES SONT VIOLENTES !**

Lors du conseil municipal d'octobre, force fut de constater que l'essentiel des rapports et des votes reconduisaient la plupart des programmes préparés par la municipalité précédente !

Nous pouvons nous en réjouir, mais nous pouvons également nous questionner, à nouveau, sur la vision et les priorités d'action de la nouvelle municipalité ? Au delà de la gestion des continuités.

La période actuelle est exigeante. Elle nous oblige vis à vis des Alençonnaises et des Alençonnais

Quel va être le futur d'Alençon ? Comment redonner confiance et faire face aux crises sanitaire, économique et sociale ? Comment redonner un peu de confiance lorsque les valeurs de la République sont bafouées ? Comment rester debout et solidaires quand nos professeurs risquent leur vie en enseignant la liberté d'expression ?

À l'heure où de nombreuses municipalités sont déjà engagées dans l'action et la promotion de leur territoire, tournées vers l'avenir, nous sommes inquiets pour notre ville, nous attendons un programme dynamique et pas simplement des retours incessants sur le « temps passé ». Nous sommes inquiets parce qu'il ne suffira pas de commenter ou d'attendre des jours meilleurs.

Notre alerte est guidée par l'urgence de nouvelles actions et la nécessité d'unir nos forces pour Alençon. Depuis quelques jours la crise sanitaire et les obligations de confinement rendent la vie quotidienne plus difficile, en particulier pour les plus fragiles et les forces vives de notre ville, qu'il nous faut soutenir et accompagner. C'est maintenant qu'il faut agir ! Nous sommes prêts à accompagner les projets ambitieux pour Alençon, encore faut-il qu'ils nous soient présentés !

Même si les circonstances présentes et à venir sont préoccupantes, nous souhaitons à toutes et tous, de préparer et de passer de belles fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches, soyons en soutien de celles et ceux qui en ont le plus besoin

**Emmanuel Darcissac
Marie Béatrice Levau
Ludovic Assier**

**LA RÉFORME DES SERVICES DES
FINANCES PUBLIQUES, UN MAUVAIS
COUP POUR LE TERRITOIRE**

Il est courant d'entendre dire que, dans l'action locale, on ne fait pas de politique. La réalité est tout autre :

- Ceux qui au niveau local prétendent défendre les services publics et qui soutiennent ceux qui au niveau national ne rêvent que de privatisations sont-ils « apolitiques » ?

- Ceux qui ici s'indignent de l'insécurité et de la rupture de la cohésion sociale et qui soutiennent ceux qui là-bas mettent en place des dispositifs favorisant les délocalisations, l'accroissement des inégalités, la réduction des budgets qui aggravent la précarité sanitaire, sociale, éducative sont-ils « apolitiques » ?

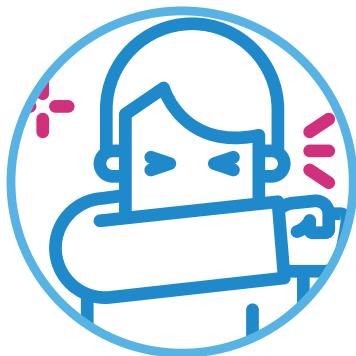
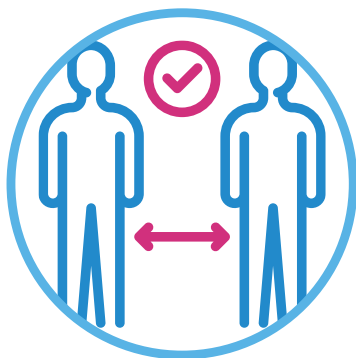
Aujourd'hui, la réforme en cours des services des finances publiques appelle à plus de clarté de la part des forces politiques locales. Le Trésor Public d'Alençon qui gère les opérations de dépenses et de recettes de la ville d'Alençon et de la CUA va partir à Mortagne avec pour seule vocation la gestion comptable. Le service des impôts des entreprises, au 1/1/2022, ainsi que le service des impôts fonciers et du cadastre, au 1/1/2021, devraient partir à Argentan. Seul le service aux particuliers reste à Alençon, mais avec une réduction d'ouverture au public, un accueil sur rendez-vous pris par internet et la communication des renseignements par la seule voie informatique.

L'éclatement des services des finances publiques, la « mise en concurrence » des villes du département, la déshumanisation des relations avec les agents affaibliront le territoire, compliqueront la vie des entreprises et des particuliers. Ils feront perdre 30 à 40 emplois à Alençon. Ni les « Maisons France Services », ni l'installation en 2023 d'un centre d'appel national avec 40 emplois ne compenseront la perte d'attractivité du territoire. Nous demandons que le Conseil Municipal, au travers d'un vœu, se prononce sur la réforme proposée sans mettre en balance les emplois d'un centre d'appel dont la pérennité n'est pas assurée*. Pour notre part nous demandons des services de pleine compétence sur le secteur d'Alençon mais aussi ailleurs. Il aurait été préférable que les villes du département s'unissent pour avoir un même langage plutôt que de chercher à tirer un avantage pour son territoire sans mesurer le préjudice collectif.

*L'expérience d'EUROCRM et de SPB l'a démontré à Alençon : 150 emplois perdus.

**Les élus du groupe La Gauche
Unie Ecologique et Solidaire
Pascal Mesnil, Marie-Noëlle Vonthron**

LES BONS RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



gouvernement.fr/info-coronavirus
0 800 130 000 (appel gratuit)

 Ville
d'Alençon

ALENCON.FR  